

Aude : pas de recours devant le Conseil d'Etat, le projet éolien d'Ostwind aux Martys condamné

ABONNÉS 

Sur la commune des Martys, l'opposition aux éoliennes projetées par Ostwind était marquée depuis plusieurs années. / Independant - BOYER Claude



Justice, Carcassonne, Narbonne

Publié le 13/05/2024 à 17:48 , mis à jour à 18:36

Antoine Carrié

[Écouter cet article](#)

Powered by ETX Studio

00:00/06:08

En septembre 2021, le préfet de l'Aude avait refusé à la société Ostwind l'autorisation environnementale d'installer et d'exploiter quatre éoliennes en montagne Noire, sur la commune des Martys. Un arrêté attaqué en vain, puisqu'en février 2024, la cour administrative d'appel de Toulouse avait rejeté le recours. Ostwind a décidé de ne pas aller devant le Conseil d'Etat. Mais la montagne Noire reste le terrain d'autres projets éoliens.

"Voilà donc une affaire que l'on peut considérer comme réglée..." Fin avril, dans un mail notamment adressé à [Toutes nos énergies Occitanie Environnement \(TNE-OE\)](#), collectif régional mobilisé contre "l'invasion de l'industrie éolienne dans les espaces ruraux de la région Occitanie", Patrice Lucchini, responsable de l'association audoise Vent mauvais, ne boudait

pas son plaisir pour diffuser *"une très bonne nouvelle"*. Cette *"très bonne nouvelle"*, c'est le clap de fin du projet éolien porté sur la commune des Martys par la société Ostwind, via la SEPE Les Martys, pour quatre éoliennes d'une puissance de 3 MW et de 125 mètres de hauteur.

A lire aussi : [Aude : comment la cour administrative d'appel de Toulouse a conforté le préfet et son refus des éoliennes d'Ostwind](#)

Un projet lancé en 2015, avant, en août 2019, la saisine de l'autorité environnementale pour avis. Près de cinq ans plus tard, le projet peut être considéré comme enterré. Le greffe du Conseil d'Etat, sollicité par Patrice Lucchini, a en effet confirmé qu'aucun pourvoi en cassation n'avait été enregistré en date du 16 avril contre l'arrêt rendu le 1^{er} février 2023 par la cour administrative d'appel de Toulouse. Bien au-delà donc du délai de recours fixé à deux mois. Sollicité, comme en février dernier, le directeur adjoint d'Ostwind, Didier Schlienger, répétait les mêmes mots : disant *"prendre acte"* de la décision de la Cour et *"ne pas avoir de commentaire à faire"*.

Recours gracieux pour le repowering d'Arfons

En février, l'instance haut-garonnaise avait confirmé la légalité de l'arrêté préfectoral audois de refus de demande d'autorisation environnementale d'exploiter en date du 15 septembre 2021, et rejeté le recours d'Ostwind. Pointant des *"enjeux patrimoniaux importants"* et *"un effet de mitage de nature à dévaloriser le paysage naturel"*, sans oublier un *"terrassement"* de nature à modifier *"l'ambiance paysagère en artificialisant les lieux"*. Mais la montagne Noire reste encore un terrain de batailles acharnées autour de l'éolien.

A lire aussi : [Accélération des énergies renouvelables dans l'Aude : la bascule entre éolien et photovoltaïque confirmée par la première cartographie départementale](#)

En témoigne le recours gracieux engagé par Vent mauvais contre deux arrêtés du préfet du Tarn qui, en janvier dernier, ont autorisé la *"modification"* du parc d'Arfons, commune frontalière de l'Aude, sur la base d'un porter à connaissance livré par Valorem, via sa filiale EURL Sor Energies : l'arrêté valide ainsi le remplacement des éoliennes mises en service en 2009 par de nouvelles machines, dont la hauteur en bout de pôle passerait de 110 à 125 m. Une évolution qui, soutient Patrice Lucchini, peut difficilement laisser entendre que ce repowering ne comporte pas de caractère *"substantiel"*, évoquant *"hauteur des mâts et diamètre du rotor, paysage, acoustique etc..."*.

Aux Martys, Enercoop toujours sur les rangs

A suivre, donc. Tout comme un autre dossier... aux Martys. Là où Enercoop s'est engagé pour accompagner le projet de la SAS Parc des Ailles, avec trois à cinq éoliennes de 125 m de hauteur, voisines du parc envisagé par Ostwind. Un projet dont la version initiale (deux éoliennes) avait été retoquée par le préfet en juin 2022, avec un arrêté objet d'un recours devant la CAA. Mais le 25 avril dernier, dans ses conclusions, le rapporteur public confirmait la légalité de l'arrêté : de quoi laisser pressentir un rejet du recours dans l'arrêt toulousain à venir. Pas de quoi cependant refroidir la coopérative Enercoop.

S'il concède que *"le projet ne se fera pas en l'état"*, le chargé de développement-production Raphaël Porta-Clapet assure qu'Enercoop *"reste motivé. On ne développera pas un projet s'il y a une opposition majoritaire : c'est à nous de démontrer les vertus de notre dossier, et les bénéfices que les habitants pourraient en tirer"*. Dans les tiroirs d'Enercoop, une étude d'autoconsommation collective *"en cours"*, précise Raphaël Porta-Clapet : *"Les éoliennes pourraient alimenter directement les compteurs dans un secteur restreint."* Et d'évoquer également la possibilité pour les habitants de profiter de *"l'ouverture du capital"* du projet. Des arguments qu'Enercoop va développer : *"On va essayer de convaincre les différents acteurs, notamment la mairie, que l'on a rencontrée à plusieurs reprises."* En vain, pour l'heure. Tout comme le GAEC Lassale, les éleveurs installés aux Moussels, qui s'étaient portés en intervention volontaire dans la procédure Ostwind : *"On est en contact. On cherche un compromis, on veut démontrer que notre projet n'aura pas d'impact sur la qualité de la source proche du projet. Mais on sent bien qu'ils sont opposés à l'éolien."* Un constat lucide, dans un département où le photovoltaïque semble définitivement avoir pris le pas sur l'éolien terrestre.

Le symbole d'un éolien supplanté par le photovoltaïque dans l'Aude

Avec l'échec du projet porté par Ostwind, c'est un symbole de plus de la bascule entre éolien et photovoltaïque qui survient dans le département de l'Aude. Sur un territoire déjà largement doté en mâts, les projets éoliens, hors repowering de sites déjà actifs (augmentation de la puissance, notamment avec des pâles plus grandes), ont en effet aujourd'hui bien du mal à aboutir. Au contraire d'installations photovoltaïques qui ne cessent de se développer. En témoigne l'évolution de la production d'électricité sur le territoire audois scrutée par l'observatoire français de la transition écologique (Enedis) : en 2019, avec 1,1 térawatt-heure, l'éolien représentait 71 % de l'électricité "made in Aude" ; loin devant le photovoltaïque et son 0,2 TWh (15 %). Quatre ans plus tard, fin 2023, l'éolien représentait certes encore 63 % de l'électricité produite, mais avec 1 TWh, quand le photovoltaïque avait bondi à 0,5 TWh, pour représenter 28 % de la production audoise. Un véritable boom également marqué dans les installations photovoltaïques en autoconsommation individuelle, avec entre le 1er trimestre 2023 et le 1er trimestre 2024, une hausse de 71 % (de 3 859 à 6 607 installations). Autant de marqueurs qui, sous peu, se traduiront par le règne du photovoltaïque en matière de puissance installée : en ajoutant aux mégawatts déjà raccordés les puissances autorisées à raccorder ou en cours d'instruction, le photovoltaïque afficherait dans l'Aude une puissance totale de 984 MW, contre 598 pour l'éolien terrestre.

[Voir les commentaires](#)

Vous souhaitez suivre ce fil de discussion ?

Réagir



Ajouter un commentaire

Publier mon commentaire

Lire la charte de modération

Les commentaires (2)

Miraval Il y a 19 heures Le 13/05/2024 à 20:03

[SIGNALER UN ABUS](#)

Ils ont raison , pas d'éolien , pas de décharges , nos déchets ailleurs ainsi que notre électricité d'ailleurs .

[RÉPONDRE](#)

baron-de-synclair Il y a 20 heures Le 13/05/2024 à 18:58

[SIGNALER UN ABUS](#)

Hé oui, l'Aude est très ventée et pourtant ne s'en vante pas...

[RÉPONDRE](#)

Les plus lus

 [Lus](#)

 [Commentés](#)

1 **Faits divers.** VIDÉO. Tragique accident sur un chantier : une dalle en béton de 8 tonnes s'écroule sur des ouvriers, deux d'entre eux trouvent la mort

2 **Social.** Il dormait dans sa voiture après avoir été mis dehors par son fils : Yves a récupéré les clés de sa maison mais ne peut toujours pas y entrer car son fils y a laissé 3 chiens

- 3 **Société.** Près de Perpignan : à trois mois de leur mariage, Sylvain et Corentin découvrent que l'exploitant de leur salle de réception est interdit d'exercer
- 4 **Faits divers.** Violences entre jeunes : "La blessure était profonde et a fait ressortir les intestins", un mineur transporté à l'hôpital après avoir reçu un coup de couteau
- 5 **Télé - médias.** Complément d'enquête sur Gérard Depardieu en Corée du Nord : Il "tient ses propos sur une femme de 35 ans", Yann Moix défend de nouveau l'acteur

À lire aussi de Justice

- 1 **Coronavirus.** AstraZeneca devant la justice : "Cela m'a fait perdre mon emploi", elle assure être devenue handicapée à cause du vaccin contre le Covid
 - 2 **Justice.** Poursuivi en diffamation par celle qui l'accuse de viol, le réalisateur Roman Polanski relaxé
 - 3 **Justice.** Aude : 18 mois de prison ferme pour des violences habituelles sur la mère de ses enfants
 - 4 **Justice.** Affaire "du frigo" : il avait déjeuné pour 64 000 euros aux frais du Département, Hubert Falco, l'ancien maire de Toulon condamné
 - 5 **Justice.** Comme dans "Mon petit renne" : elle harcèle des dizaines de femmes pendant plusieurs années, la police la relâche 6 heures après l'avoir arrêtée
-
- 1 **Environnement.** Aude : comment la cour administrative d'appel de Toulouse a conforté le préfet et son refus des éoliennes d'Ostwind
 - 2 **Faits divers.** Près de Carcassonne : un motard grièvement blessé après avoir heurté un parapet en montagne Noire
 - 3 **Cyclisme.** Randonnée des Martyrs en course
 - 4 **Culture et loisirs.** Réunions des référents cultures de la Montagne Noire
 - 5 **Agriculture.** Montagne noire : les scolaires à la rencontre du monde agricole et des zones humides